



**MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-48**

L'an deux mille vingt,
Le 25 septembre 2020 à 18 h 30,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 21 septembre 2020
Date d'affichage : Le 21 septembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Émilie LISSE, Jean DIDIER, Patrick GOMEL, Jean-Pierre FLOUR, Betty BONNAFOUS, David NOËL, Sylvianne CORNET, Julien DIEU

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Tatiana LECUYER donne pouvoir à Émilie LISSE
- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Michèle CAFFIER est nommé secrétaire de séance.

Délibération de demande de subvention pour la restauration et la valorisation du patrimoine rural non protégé
--

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose

Les travaux de réfection des joints de pierres au droit de la nef droite de l'Église chiffrés à 9 804,93€ HT et les travaux de réfection des joints du pignon ainsi que les travaux d'isolation chiffrés à 14 779,87€ HT peuvent

bénéficiaire d'une aide régionale pour la restauration et la valorisation du patrimoine rural non protégé dont les montants sont respectivement : 4 902,46€ HT et 7 389,92€HT.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal 19 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention.

- autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de la Région.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

06 OCT. 2020



Certifié et rendu exécutoire le :

12 OCT. 2020

Fait et délibéré
A La Capelle-les-Boulogne,

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.

